



SUD Solidaires Protection sociale Basse-Normandie 5^{ème} congrès

Résolution d'action revendicative

Introduction

Une régression sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale touche progressivement tous les pays européens.

La «crise» a été et est utilisée par les dirigeants européens et pour remettre en cause toutes les politiques sociales et les systèmes de défense des classes populaires.

Le traité budgétaire européen entré en application le 1^{er} janvier 2013 veut faire payer la crise aux peuples. Il vise à déposséder les peuples européens de leurs prérogatives citoyennes et démocratiques en soumettant les politiques des états aux diktats des autorités européennes et des marchés.

Toutes les mesures prises par l'Europe et ses états membres conduisent à mener des politiques d'austérité pesant principalement sur les classes populaires. Si le cas de la Grèce est le plus grave, la situation des autres pays est loin d'être brillante. En France, ces mesures pèsent de plus en plus fortement sur les citoyens. Et le MEDEF en veut toujours plus : la fin des 35H, un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, la remise en cause du code du travail, du financement de la Sécurité sociale... Cette organisation patronale profite d'une écoute attentive et du relais tant des gouvernements UMP que PS.

Face à cette situation, les mobilisations nationales n'ont pas permis de faire échec à ces politiques libérales. Il suffit de constater que l'énorme mobilisation de 2010 contre la réforme des retraites Sarkozy/Fillon s'est finalement terminée par un échec. Dans les autres pays européens chacun essaie de se battre isolément et souvent le dos au mur.

Ni les partis se réclamant de la gauche, ni les confédérations qui dominent encore le mouvement syndical français n'ont cherché à organiser de façon réellement efficace les mobilisations et encore moins à les coordonner.

Notre union syndicale Solidaires reste encore faible et n'a pas pu peser suffisamment pour réussir à infléchir les politiques des organisations majoritaires.

Face à cette faiblesse du mouvement syndical, le gouvernement Sarkozy/Fillon a poursuivi ses mesures anti-sociales.

Avec plus de 5,7 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi, ce sont plus de 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté et les mal-logés et les sans abris ne cessent d'augmenter...

Les seules réponses du gouvernement sont de toujours faire peser les « efforts » sur les salariés, les chômeurs et les retraités.

Les attaques contre les Services Publics se multiplient :

RGPP puis MAP qui suppriment massivement les emplois (remplacement d'un fonctionnaire sur 2)

Entreprises publiques qui ont été privatisées (La Poste par exemple)

Attaques contre le service public de santé (loi HPST, création des agences régionales de santé, fermeture de services ou d'hôpitaux...) et l'accès égal pour tous aux soins.

Attaques contre la protection sociale : mesures de déremboursement de médicaments, de réduction des remboursements de l'assurance maladie, volonté de transférer vers les complémentaires santé des pans entiers de l'assurance maladie

Volonté de modifier le financement de la Sécurité Sociale : projet de TVA dite « sociale » qui transférerait des employeurs vers les consommateurs le financement de la branche famille, projet de fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG.

Toutes ces mesures et projets remettent en cause fondamentalement la protection sociale universelle et solidaire issue de 1945.

Nos professions nous placent au cœur de cette problématique de défense des services publics et de défense d'une protection sociale solidaire de haut niveau. Nous devons allier une action syndicale qui combine en interne la défense de nos salariés tout en défendant nos services publics

Les négociations UCANSS :

Le COMEX et l'UCANSS, l'un prétendant qu'il lui manque le mandat de l'autre, se renvoient la balle. Les conséquences sont qu'aucunes réelles négociations sur les grands sujets ne se déroulent. L'UCANSS reporte ou annule les RPN en fonction de son humeur. Bref, elle ne négocie que sur ce qui l'intéresse c'est-à-dire réduire les droits et avantages des salariés ou réorganiser en la bradant, l'informatique de la branche maladie par exemple.

Quand il s'agit de répondre aux revendications du personnel sur les salaires, l'UCANSS cherche des signataires pour un accord à minima (quelques points) en refusant toute revalorisation de la valeur du point et en avançant vers l'élargissement des primes de résultats.

Rapport de la cour des comptes :

Le rapport 2011 attaque une nouvelle fois la Sécurité Sociale et son personnel.

Son article 13 évoque la productivité des organismes. Alors que le personnel ne cesse de diminuer avec moins 7519 postes entre 2005 et 2012 (de 161916 à 154397), la cour des comptes trouve que cela n'est pas suffisant, que les fusions n'ont pas supprimé assez de postes. Elle veut

aller encore plus loin : notamment supprimer les organismes infra départementaux et aller dans le sens d'une régionalisation comme dans la branche recouvrement.

La cour des comptes veut « améliorer la productivité » sans se préoccuper du service rendu aux usagers.

Elle veut s'attaquer « aux rigidités » de la convention collective notamment en matière de gestion des ressources humaines. Page 393, la cour dit « l'UCANSS doit se fixer une politique dynamique de mobilité fonctionnelle des personnels sans la limiter aux seuls cas de mutualisation ou de fusion d'organismes », bref, les salariés auraient droit entre mobilité forcée ou la porte. La cour réclame une réduction des dépenses de gestion administrative de 10% ce qu'elle chiffre à un milliard d'euros d'économie potentielle.

Même la prime d'intéressement est considérée comme « pas assez incitative à l'amélioration de la performance »

La cour des comptes, instrument du pouvoir et de la politique libérale de casse des services publics, prépare déjà les futures COG pour casser notre Sécurité sociale, les statuts des salariés.

La branche famille

Elle a pour mission d'aider les familles dans leur vie quotidienne à travers le versement des prestations familiales légales et sa politique d'action sociale.

Pourtant de plus en plus, les caisses d'allocations familiales (CAF) se tournent vers d'autres missions et ce, à la demande de l'Etat.

Ainsi on pourrait citer entre autre l'APL (l'aide personnalisée au logement), l'AAH (allocation aux adultes handicapés), le RSA qui a remplacé en juin 2009 le RMI/RMA (revenu minimum d'insertion ou d'activité), le RSA isolé.

Le Fonds National d'Action Sociale (FNAS), s'il augmente chaque année, reste bien en dessous des besoins, ce qui se traduira par une diminution du nombre de travailleurs sociaux des CAF. De même les effectifs de l'ensemble de la branche baissent, au point de se retrouver fin 2012 à un niveau inférieur à celui de 2004.

Pourtant, avec la mise en place du RSA en 2009 et certaines réformes (AAH notamment) les CAF ont continué à faire face à un accroissement de leur activité.

On peut, du reste, noter que les postes renforts prévus au titre du RSA (plus de 1000 agents) devaient être rendus par l'ensemble des CAF à la CNAF à la fin de COG qui vient de se terminer. La nouvelle convention empire la situation : Alors qu'il faudrait des centaines et centaines d'emplois nouveaux qualifiés, la branche famille de la Sécurité sociale n'embauchera que 700 salariés dont 500 emplois d'avenir, non qualifiés, jetables.

Pour autant, le RSA n'a pas disparu. Bien au contraire, dans la situation économique et sociale actuelle, les "allocataires RSA" vont augmenter de façon plus que sensible, impactant alors l'activité des CAF.

Les CAF vont continuer à essayer de sauver les meubles, et on sait ce que cela signifie ; des périodes de fermeture des accueils au public pour rattraper les retards de traitement des pièces, mutualisations, externalisations, départementalisations voire régionalisations ...

Les CAF connaissent une dégradation du service sans précédent (délais de traitement des dossiers allongés, délais d'attente aux guichets, obligation de jours de fermetures pour certaines CAF afin de résorber une partie du retard dans la gestion administrative des dossiers, stock de pièces en retard jamais égalé, etc.)

Pour les agents des CAF, cela s'est traduit par des conditions de travail dégradées (augmentation des incivilités à l'accueil, en raison notamment des temps d'attente, recours aux heures supplémentaires, pression accrue pour atteindre une productivité répondant à la COG, etc.)

SUD Protection Sociale Basse-Normandie s'oppose à toutes les « mutualisations », « adaptations », « reconfigurations » qui dégradent les conditions de travail et le service aux allocataires.

SUD Protection Sociale revendique la création massive d'emplois, tant en gestion administrative qu'en gestion sociale, pour permettre à la branche famille d'assurer au mieux ses missions de service public.

La Branche maladie

Elle recouvre les risques maladie, maternité, invalidité, décès et, dans une gestion distincte la branche **Accidents du Travail/Maladie Professionnelles (AT/MP)**.

Notre protection sociale, issue des luttes sociales est une conquête majeure, le patronat n'a eu de cesse de remettre en cause cet acquis, désireux de capter le budget de la sécurité sociale au profit de finances privées. Pour ce faire, avec des ordonnances successives, il s'est infiltré dans la gestion des cotisations en accélérant les attaques ces dernières années : réforme Juppé en 1995, loi Douste-Blazy de 2004, mesures Bachelot en 2007, loi hôpital/santé/patients/territoires en 2010, création des Agences Régionales de Santé en 2010...

C'est par le biais de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) et des lois successives de financement de la Sécurité sociale que les pouvoirs publics déclinent les réductions budgétaires impactant le personnel.

SUD Protection Sociale Basse-Normandie défend une assurance maladie solidaire : **cotiser selon ses moyens, se soigner selon ses besoins**. Or, à ce jour, 1 français sur 7 doit se limiter en matière de soins médicaux.

LES EFFECTIFS

La **Caisse Nationale Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)** déclare employer 93523 agents au sein de l'Assurance Maladie, de la branche accidents du travail / maladies professionnelles et des Ugecam.

Les réductions drastiques d'effectifs orchestrées par le gouvernement, les COG successives et

leurs déclinaisons locales en CPG (**Contrat Pluriannuel de Gestion**) ont conduit à un effondrement des effectifs dans les CPAM.

Le taux de remplacement des départs est différent sur chaque organisme. Il n'est jamais effectué en fonction des **besoins** mais en fonction des **résultats** escomptés par une politique de marchandisation de la santé liée aux lois du marché : réduire les coûts de gestion, et réduire les remboursements aux assurés.

Dans le cadre de la COG 2010-2013, **3950 postes sont amenés à disparaître dans l'ensemble des CPAM.**

Les conséquences de cette politique de destruction de l'emploi sont de trois ordres : aggravation de nos délais de règlement ainsi que de nos conditions de réception du public, explosion des risques psychosociaux et précarisation du travail.

UN SERVICE PUBLIC DEGRADE

SUD Protection Sociale Basse-Normandie revendique **l'abrogation des mesures contre l'accès aux soins** : franchises, forfait hospitalier, révision des ALD, nouveau calcul des IJ, déremboursement des médicaments, dépassement d'honoraires.

SUD Protection sociale revendique que les soins répondant aux besoins sociaux et de santé de la population, dans toutes ses composantes, soient remboursés à 100% !

Les représentants des assurés sociaux doivent être élus dans les conseils (anciennement d'administration). Aujourd'hui les seuls élus représentant le personnel le sont au titre de consultants et n'ont donc pas une voix délibérative lors des votes. **La gestion de l'assurance maladie doit être restituée aux assurés sociaux.**

La Sécurité sociale doit rester un service de proximité. SUD s'oppose à la fusion des CPAM, à la disparition des centres d'accueil et aux mutualisations. Cette politique est contraire à l'intérêt des assurés, et bien sûr de celui du personnel.

Au nom de « l'efficience » et sous couvert d'une « amélioration du service rendu aux assurés », les gestionnaires bradent le service de proximité, et remettent en cause le professionnalisme du personnel : la majorité des tâches est désormais transmise vers des sites spécialisés au nom d'une « démarche processus » et n'est plus traitée dans l'immédiat.

De réorganisations en restructurations et fusions, la situation de la branche maladie ne fait que s'aggraver. Les assurés subissent des délais inadmissibles dans le traitement de leurs dossiers du fait du manque de personnel et voient leurs conditions d'accueil se dégrader.

Les assurés sont doublement touchés par la politique de destruction de la Sécurité sociale du gouvernement : ils sont de moins en moins remboursés et la qualité de notre service public se détériore.

UNE SOUFFRANCE AU TRAVAIL DE PLUS EN PLUS OMNIPRESENTE

Les successives baisses d'effectifs dans les CPAM ont eu pour conséquence une augmentation conséquente de la charge de travail. Le recours exponentiel des directions aux heures

supplémentaires est la preuve irréfutable du manque de personnel.

Pour tenter de combler le manque cruel de personnel, les différentes directions ont introduits « la culture du résultat et de la performance » : mise en concurrence du personnel (points de compétence, primes de résultats et d'intéressement) et pressions sur les agents pour augmenter la productivité individuelle et collective. Pour atteindre ces objectifs, les logiciels de contrôle et de surveillance se multiplient et on assiste à une taylorisation croissante du travail. Ces pressions génèrent pour beaucoup de nos collègues une véritable souffrance, néfaste pour leur état de santé. Partout, les services sont au bord de l'explosion.

Par ailleurs, le harcèlement au travail et des méthodes de « management » brutales se développent. Cette situation peut donner lieu à des conséquences dramatiques : comme le suicide de notre collègue de Béziers le 29 février 2012. Thierry Hainaut a mis fin à ses jours sur son lieu de travail, en expliquant son geste dans des courriels qui impliquent clairement sa direction.

Autre exemple de la brutalité d'une direction : le harcèlement dont sont victimes les militants SUD de la CPAM de l'Oise, qui ont osé se dresser contre cet état de fait.

MONTEE DE LA PRECARISATION DU TRAVAIL

Autre conséquence directe du manque d'effectif dans toute l'institution : les CPAM emploient de plus en plus d'agents avec des emplois précaires : CDD ou missions d'intérim, contrats en alternance qui ne se concluent pas, le plus souvent, par un CDI. La nouvelle tendance va même jusqu'au développement du recours à des stagiaires sous-payés, comme dans les pires entreprises du secteur privé ! Le protocole d'accord sur la diversité signé au niveau national le 21 mars 2011 va tout à fait dans ce sens, puisqu'il a remis en cause la titularisation obligatoire des agents au bout de 6 mois d'ancienneté, facilitant par là même la multiplication des CDD.

SUD Protection Sociale Basse-Normandie s'oppose à la précarisation du travail et revendique des embauches en CDI !

Il est également inadmissible que les externalisations de nos tâches se multiplient dans nos organismes, détournant les cotisations des assurés au profit d'entreprises privées qui exploitent leur personnel.

SUD Protection Sociale Basse-Normandie s'oppose à toute externalisation de nos activités !

Les établissements de l'Assurance Maladie (UGECAM)

Nos établissements accueillent des adultes et jeunes en situation de handicap, des patients en soins, en rééducation, en formation professionnelle...

Pour les Agences Régionales de Santé (ARS) il ne faut pas que nos établissements coûtent plus cher que les autres du secteur privé non lucratif. L'UCANSS se soumet au diktat des ARS : lors de la réunion paritaire nationale (RPN) du 9 juillet 2013 sur la classification des salariés, le directeur a refusé d'y inclure les salariés des UGECAM car ***"les emplois dans des UGECAM sont dans les prix du marché"***, nous y sommes donc, dans ***la politique de marchandisation de la santé liée aux lois du marché"***! Diverses stratégies de direction sont mises à l'œuvre pour réduire le coût du

travail : suppression de jours RTT par le biais de nouvelles organisations du temps de travail, diminution des congés récupérateurs et de la durée des remplacements...

Les conditions dans les établissements sont globalement plus tendues aussi bien dans le secteur médico-social que sanitaire. Non remplacement d'une partie des départs en retraite et des absences entraînent tôt ou tard de l'épuisement chez les salariés présents avec des risques plus importants d'erreur et de mise en insécurité des patients et des jeunes accueillis.

Fatigue, stress et découragement chez les travailleurs portent atteinte à la qualité de la prise en charge et d'accompagnement, d'autant plus que l'on assiste à une baisse du niveau de qualification des personnels avec le recours aux contrats aidés, aux « faisant fonction » et à la polyvalence.

Cette course à la rentabilité risque d'amener nos établissements de soins et d'accompagnement à lâcher le social et tout ce qui n'est pas rentable ! C'est tout le contraire des métiers et des missions pour lesquels nous avons été formés.

SUD Protection Sociale Basse-Normandie continuera à défendre la qualité de l'offre de soin et d'accompagnement, les conditions de travail des salariés, le respect du code du travail et de la convention collective dans nos établissements.

SUD en Comité d'Entreprise

Défendre les droits du personnel

Les élus SUD siègent en Assemblée plénière du CE ou ils assurent l'expression collective des salariés, confrontés aux décisions économiques de l'employeur (réorganisations, restructurations, suppressions de postes...). Malheureusement ils ne disposent pas d'un droit de veto. Aujourd'hui la loi oblige seulement l'employeur à recueillir l'avis des élus avant la mise en œuvre de ses projets. Ensuite, la direction prend ses décisions : même si les avancées ne sont jamais suffisantes, les interventions des élus doivent amener à une solution plus favorable pour les salariés.

Assurer l'égal accès à la culture, utiliser les moyens à disposition pour combattre la précarité

Pour SUD, le budget du Comité d'Entreprise doit être utilisé dans l'intérêt de tous les salariés quel que soit leur contrat de travail, leur situation sociale. En aucun cas il ne saurait être utilisé au bénéfice d'une seule catégorie et/ou en excluant une autre. Au contraire, c'est un outil de solidarité un formidable élément de la nécessaire redistribution :

- SUD met en place des aides (remboursables ou non) pour aider les salariés qui se trouveraient face à des difficultés,
- SUD fait en sorte d'assurer l'accès aux activités sportives et culturelles en tenant compte des revenus des familles. Notre objectif est de permettre à un plus grand nombre de salariés, en particulier les plus modestes, d'en bénéficier.

Dans le cadre de ces activités sociales, il faut également développer notre intervention sur la question du logement.

Les agents sont en droit de demander des comptes sur la gestion budgétaire du Comité d'Entreprise. Ils doivent être assurés que les dépenses se font à leur bénéfice et dans le respect de la loi. SUD soutient l'idée de certification des comptes du CE par un expert comptable.